

AVEC LA MUNICIPALITE

LA DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX D'ESTRABLIN

[rédactrice : Evelyne Baule, responsable commission Archéologie-Urbanisation]

Carole VICIANA adjointe au maire en charge de l'urbanisme, a sollicité l'aide de l'association Estrablin-Historique pour attribuer des noms aux chemins ruraux encore sans adressage.

Qu'est-ce qu'un chemin rural ?

Un chemin rural est un chemin non goudronné. Il appartient au domaine privé de la commune. Il n'a pas l'obligation d'être entretenu.

Objectif de la réunion :

La nomination de ces chemins ruraux est demandée par les services de l'Etat pour faciliter l'intervention des secours par exemple (accident de promeneurs ou autres) ; mais aussi établir une cartographie géo-localisable. La municipalité souhaite aller plus loin dans la démarche, puisqu'elle voudrait aussi répertorier des sites remarquables, des croix, des arbres centenaires et autres curiosités qui mériteraient d'être connus des randonneurs et du grand public.

Après un travail avec le Conseil des sages, effectué en amont sur la partie usage, les élus présents avec des membres de l'association Estrablin Historique ont finalisé ces adressages.

Jean JULLIEN d'EH, ancien adjoint au maire, avait déjà répertorié ces chemins durant ses précédents mandats ; et c'est donc avec un œil expert qu'il a pu aider le groupe dans cette besogne relativement complexe. Il a fallu repérer sur la carte fournie par Vienne Condrieu Agglomération, tous les chemins surlignés en vert et vérifier s'ils existent sur le terrain :

Si oui, leurs donner un nom. Si inexistant l'enlever de la carte. Si existant, mais ne figure pas sur la carte, le dessiner et lui donner un nom. Si le chemin rural est revêtu en partie ou entièrement, l'écrire sur la carte. Il deviendra une voie communale. Ces propositions seront validées par une délibération prise lors d'une prochaine séance du conseil municipal.



22 chemins ruraux ont été répertoriés
(voir carte en page suivante)

- N°1 : Chemin du Gounon
- N°2 : Chemin de Raclemisère
- N°3 : Chemin des Chèvres
- N°4 : Chemin la Cuissat
- N°5 : Chemin du Grand Chêne
- N°6 : Sentier Charbonnier
- N°7 : Chemin de la Bardinière
- N°8 : Chemin du Coteau
- N°9 : Chemin Combe Vivier
- N°10 : Chemin du Bessay
- N°11 : Chemin Monplaisir
- N°12 : A VERIFIER PRIVE ?
- N° 13 : A VERIFIER PRIVE ?
- N°14 : Chemin Embellonge
- N°15 : Chemin du Moulin du Diable
- N°16 : Chemin du Petit Bois
- N°17 : Chemin de la Voie Romaine
- N°18 : Chemin des Tuiles
- N°19 : Chemins des Promeneurs
- N°20 : Chemin du Ruisseau d'Enfer (sauf si adressage)
- N°21 : Chemin de Puzin
- N°22 : Chemin de la Gare

Réunion du 10 août 2023

Présents pour la municipalité :

Carole VICIANA,
Dominique JESTIN,
Sylvie PUCHAUD.

Présents pour Estrablin Historique :

Roger RAGOT,
Bernard TORGUE,
Jean JULLIEN,
Anne Marie CHATELAN,
Annick PERROUD,
Evelyne BAULE.